



Compte-rendu de la séance du 12 juin 2020

Étaient présents : Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Maryse GARIT, François GEULJANS, Hugo GHISLAIN, Daniel GIOVANNACCI, Claude GRELLIER, Evodie HERAIL, Jonathan MEYNADIER, Julia PLUMEJEAU.

Était absent : Philippe BOUTELLIER procuration à Hugo GHISLAIN.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Foyer Rural et il a délibéré pour poursuivre le huis clos de ses séances jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire.

Maryse GARIT a été désignée secrétaire de séance.

► Les procès-verbaux des 28 février et du 23 mai 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

► Le Conseil municipal a consenti au Maire les délégations suivantes :

- De procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander, à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le Maire rendra compte régulièrement de l'exercice de ses délégations au Conseil municipal.

► Désignation d'un correspondant défense et sécurité

Titulaire	Hugo GHISLAIN	Suppléant	François GEULJANS
-----------	---------------	-----------	-------------------

► Désignation d'un correspondant tempête Enédis

Titulaire	Claude GRELLIER	Suppléant	François GEULJANS
-----------	-----------------	-----------	-------------------

► Désignations des membres de la Commission recrutement

Titulaires	Daniel GIOVANNACCI	Suppléants	
	Claude GRELLIER		Evodie HERAIL
	François GEULJANS		Philippe BOUTELLIER

► Commission travaux et Appel d'Offres

Titulaires	Daniel GIOVANNACCI	Suppléants	
	Julia PLUMEJEAU		Bernard AEBERHARD
	Jonathan MEYNADIER		François GEULJANS
	Philippe BOUTELLIER		Maryse GARIT

► Désignation d'un élu à la Commission de contrôle des élections

Titulaire	Claude GRELLIER	Suppléant	Julia PLUMEJEAU
-----------	-----------------	-----------	-----------------

► Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Daniel GIOVANNACCI

Plus 2 listes de contribuables (12 membres dans chaque liste) transmises à la Direction Départementale des Finances Publiques qui désignera (6 titulaires et 6 suppléants)

► Désignation des délégués et représentants du Conseil municipal dans les différentes institutions

❖ Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Titulaire	Daniel GIOVANNACCI	Suppléant	Jonathan MEYNADIER
-----------	--------------------	-----------	--------------------

❖ Conseil de l'école de Vébron

Titulaire	Maryse GARIT
-----------	--------------

❖ Lozère Numérique

Titulaire	Evodie HERAIL	Suppléant	Maryse GARIT
-----------	---------------	-----------	--------------

❖ U G Tarnon Mimente

Titulaire	Philippe BOUTELLIER
-----------	---------------------

❖ SDEE (2 élus pour participer à l'élection du Conseil Syndical du SDEE)

Julia PLUMEJEAU	Daniel GIOVANNACCI
-----------------	--------------------

❖ SICTOM des Bassins du Haut Tarn

Titulaires	Daniel GIOVANNACCI	Suppléants	Philippe BOUTELLIER
	François GEULJANS		Evodie HERAIL

❖ ONF

Titulaire	Bernard AEBERHARD	Suppléant	Philippe BOUTELLIER
-----------	-------------------	-----------	---------------------

❖ AMF 48 – ADM 48

Titulaire	Daniel GIOVANNACCI
-----------	--------------------

❖ Lozère Ingénierie

Titulaire	Jonathan MEYNADIER	Suppléant	Bernard AEBERHARD
-----------	--------------------	-----------	-------------------

❖ CNAS (1 représentant des élus et 1 représentant du Personnel)

Elu	Julia PLUMEJEAU	Personnel	Sonia GONDRY
-----	-----------------	-----------	--------------

► Indemnité du Maire : Le Maire propose de lui attribuer une indemnité de fonction a concurrence de la dotation annuelle versée par l'Etat soit 6 066,00 € ce qui équivaut à 13 % de l'indice de référence. Cette proposition de fixer l'indemnité du Maire à 13 % de l'indice de référence soit 6 067,48 € est adoptée à l'unanimité.

► Prorogation des contrats territoriaux 2018 – 2020 : Afin de permettre à toutes les instances décisionnelles de s'installer, le Conseil Départemental a acté une prolongation des contrats territoriaux jusqu'à fin 2021 en l'accompagnant d'une revalorisation de l'enveloppe globale de 8 millions d'euros dont 2 millions d'euros dédiés à la voirie répartis entre les collectivités au prorata du linéaire de voirie. Pour la Commune de ROUSSES la proposition du montant de subvention propre à la voirie s'élève à 3 021 € (taux maximum d'aide de 40 % du montant HT + Maîtrise d'œuvre et frais de groupement de commande SDEE). Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la subvention de 3 021 € proposée par le Conseil Départemental, pour des travaux de voirie.

► Conduite de la navette en cas d'indisponibilité de Marc HERAIL : En cas d'indisponibilité de Marc HERAIL au cours des mois de Juillet et Août 2020, le Conseil municipal acte, à l'unanimité, la possibilité d'avoir recours aux services de Daniel MEYNADIER et de Daniel SIBAU (agent technique de Bassurels) tous les deux étant à jour de leur qualification et des autorisations leurs permettant de conduire la navette du transport Tapoul.

► Vote des Comptes de Gestion (Budget principal, Via Ferrata, Transport Tapoul, Service eau) 2019 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► Votes des Comptes administratifs (Budget principal, Via Ferrata, Transport Tapoul, Service eau) 2019

❖ Budget Principal

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Réalisé
Charges à caractère général	46 211,21	17 863,64
Charges de Personnel et Frais Ass.	63 679,00	53 603,52
Autres charges de gestion courante	28 947,47	17 878,96
Charges financières	4 730,46	4 730,46
Charges exceptionnelles	150,00	0,00
Opération d'Ordre	1 950,00	2 608,83
Atténuation de produits	8 636,00	4 636,00
Virement à la section d'inv.	9 374,70	0,00
Total	163 678,84	101 321,41
Excédent sur Dépenses Prév. Fonct.		62 357,43

Recettes de fonctionnement	BP 2019	Réalisé
Résultat de fonctionnement reporté	7 432,84	7 432,84
Atténuation de Charges	1 000,00	1 443,00
Prod. des serv., domaine et vent. div.	17 829,00	19 324,38
Impôts et Taxes	40 002,00	46 626,48
Dotations, Subventions et Particip.	69 215,00	70 891,91
Autres Produits de Gestion Courr .	4 800,00	4 680,30
Produits Financiers	3 100,00	3 103,78
Produits exceptionnels	300,00	5 578,15
Opération d'Ordre	20 000,00	5 363,38
Total	163 678,84	164 444,22

Excédent sur Recettes Prév. Fonct.	765,38
Excédent Section Fonctionnement 2019	63 122,81

Section INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement	BP 2019	Réalisé
Opération d'ordre	20 000,00	5 363,38
Emprunts et Dettes Assimilées	12 225,03	11 825,03
Immobilisations incorporelles	15 664,00	0,00
Immobilisations corporelles	3 400,00	1 490,68
Foyer Rural rénovation énergétique	69 920,00	102,00
Pont Carnac	25 456,00	25 456,00
Accessibilité Temple	42 900,00	0,00
Total	189 565,03	44 237,09

Recettes d'Investissement	BP 2019	Réalisé
Virement de la Sect. Fonct. (sect. Inv.)	9 374,70	0,00
Solde exécut ; de la Sect. Invest. reporté	56 067,73	56 067,73
Dotations fonds divers et réserves 10	29 355,00	29 964,59
Foyer Rural rénovation énergétique	36 313,60	0,00
Achat Bâtiment	10 000,00	0,00
Pont Carnac	17 904,00	4 256,00
Accessibilité Temple	28 600,00	0,00
Opération d'ordre	1 950,00	2 608,83
Total	189 565,03	92 897,15

Excédent Section Investissement 2019	48 660,06
---	------------------

Excédent Total Budget Principal 2019	111 782,87
---	-------------------

❖ Budget Via Ferrata

Section FONCTIONNEMENT

	BP 2019	Réalisé
Dépenses de fonctionnement	13 730,72	9 134,56
Recettes de fonctionnement	13 730,72	13 894,72
Excédent		4 760,16

Section INVESTISSEMENT

	BP 2019	Réalisé
Dépenses d'Investissement	7 133,53	3 559,78
Recettes d'Investissement	7 133,53	3 493,53
Déficit		-66,25

Excédent Budget VIA FERRATA 2019	4 693,91
---	-----------------

❖ Budget Transport Tapoul

Section FONCTIONNEMENT

	BP 2019	Réalisé
Dépenses de fonctionnement	21 896,67	21 326,10
Recettes de fonctionnement	21 896,67	21 896,67
Excédent		570,57

Section INVESTISSEMENT

	BP 2019	Réalisé
Dépenses d'Investissement	7 092,95	2 814,02
Recettes d'Investissement	7 092,95	7 092,95
Excédent		4 278,93
Excédent Budget TAPOUL 2019		4 849,50

❖ Budget Service Eau

Section EXPLOITATION

	BP 2019	Réalisé
Dépenses d'Exploitation	14 807,00	14 036,28
Recettes d'Exploitation	14 807,00	13 483,90
Déficit		-552,38

Section INVESTISSEMENT

	BP 2019	Réalisé
Dépenses d'Investissement	235 632,82	93 359,93
Recettes d'Investissement	235 632,82	97 336,82
Excédent		3 976,89
Excédent Budget EAU 2019		3 424,51

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation de l'ensemble des comptes administratifs, constate une identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► Vote des taux des Taxes Directes Locales 2020 : Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 en regard des besoins de financement de la commune pour

cette année, le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition des Taxes Directes Locales qu'en 2019, à savoir pour 2020 :

- **Taxe foncière sur le bâti** : **11,71 %** pour un produit attendu de 13 537 €
- **Taxe foncière sur le non bâti** : **135,54 %** pour un produit attendu de 7 997 €

Soit avec la compensation de la Taxe d'Habitation par l'Etat, un produit fiscal attendu de 40 732 €

► Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : le Conseil municipal estime nécessaire d'introduire, dans la gestion du personnel, les 2 éléments de cette gestion dynamique des ressources humaines :

- ❖ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.
- ❖ Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Pour se faire le Conseil municipal décide de saisir le Comité Technique du CDG.

► Délibération recrutement renfort Via Ferrata et Transport Tapoul pour Juillet et Août 2020 : il convient d'assurer le service de location de la Via Ferrata les lundis et vendredis des mois de juillet et août. La secrétaire de Mairie assurera comme l'an passé le service de location les lundis, ainsi que les vendredis 10, 17, 24 et 31 juillet de 10 h à 17 h. De plus en l'absence de Marc HERAIL les 22 et 23 août, elle effectuera les locations Via Ferrata et les encaissements du transport Tapoul. Pour compléter ce dispositif le recrutement d'un CDD s'avère indispensable pour les vendredis 7, 14, 21 et 28 août de 10 h à 17 h, plus un volant d'heures complémentaires pour faire face à l'activité. Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour le recrutement et le dispositif présenté.

► Questions diverses :

- ❖ Le recensement des besoins pour le transport scolaire 2020 – 2021 des enfants scolarisés à l'école de Vébron a été effectué.
- ❖ Le Conseil municipal décide de classer sans suite le devis du SDEE pour la mise en œuvre de l'extinction des lampadaires sur le hameau de Cabrillac, tel que le souhaite le Parc National des Cévennes, pour 3 raisons essentielles : l'absence de financement du PNC, la charge du projet est uniquement supporté par Rousses, alors que le hameau de Cabrillac est scindé entre 2 communes Gatuzières et Rousses, et enfin ce dispositif d'extinction existe déjà !!!
- ❖ Les membres du Conseil municipal sont conviés à une réunion avec Madame la Présidente du Conseil Départemental le 21 juillet à 17 h salle des fêtes de Florac.
- ❖ Suite à la demande de Cari DIEBOLD, le Conseil municipal accepte de lui louer l'une des pièces du bâtiment communal dit « l'école » pour la période du 20 juin au 20 juillet.
- ❖ Contact sera pris avec le Maire de Fraissinet-de-Fourques pour relancer le projet de réfection du chemin conduisant à Montcamp.
- ❖ Mr GRELLIER demande l'affichage des analyses d'eau concernant Cabrillac.
- ❖ Lors de l'examen de la question relative à l'indemnité du Maire, 2 projets budgétaires ont été actés pour le budget 2020 : la création du remboursement des frais de déplacement et de repas des élus (hors le Maire) dans le cadre de leur mandat de représentation et la création dans la section investissement du budget principal, d'une enveloppe d'équipement des associations de la commune, les modalités seront débattues et actées au prochain conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.